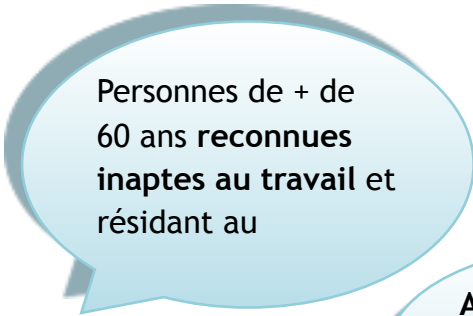
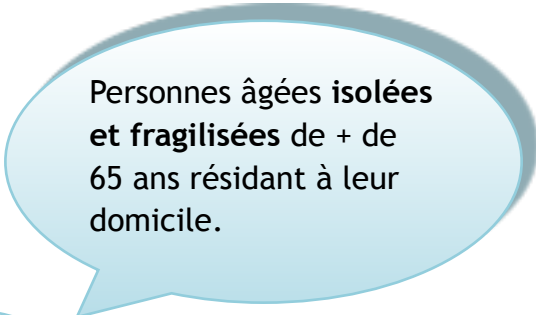


Notice d'information sur le registre nominatif du Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental (PAUD).


Quelles personnes concernées ?



Personnes de + de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant au



Personnes âgées isolées et fragilisées de + de 65 ans résidant à leur domicile.



Adultes handicapés résidant à leur

Pourquoi s'inscrire sur le registre ?



Votre inscription sur le registre permet au CCAS de pouvoir vous contacter par téléphone en cas de déclenchement par le Préfecture du niveau 3 « Alerte canicule » afin de vous apporter **les conseils de prudence et l'assistance nécessaires.**

Bon à savoir...



En vous inscrivant sur le registre, vous vous engagez à communiquer toute absence, toute période de vacances, d'hospitalisation ou d'hébergement dans une structure autre que votre domicile.



Il est impératif de pouvoir vous joindre les jours ou périodes d'alerte canicule.

En cas de non réponse, le CCAS engagera des démarches auprès de vos proches ou de la Police Municipale.

Quelques rappels...

Toute confidentialité est garantie.

La gestion du registre est destinée aux seules fins de communication à M. le Préfet dans le cadre du PAUD.



Les personnes figurant sur le registre disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant.

Comment s'inscrire ?



Par écrit, à l'aide du formulaire mis à disposition :

- en mairie (Place Hippolyte PERAGUT- 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE)
- au Centre Communal d'Action Sociale (35 Avenue de Lauterbourg – 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE),
- à la Maison du Rhône (119-121 Avenue Charles de Gaulle – 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE).



En téléchargeant la demande sur le site de la Ville :

www.tassinlademilune.fr



Par téléphone auprès du CCAS au 04.72.59.22.30

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

Après inscription, une **confirmation d'inscription** sur le registre PAUD vous sera transmise.